

**NATIONAL DEMOCRATIC INSTITUTE (NDI)
FOR INTERNATIONAL AFFAIRS**

**SEMINAIRE NATIONAL DE FORMATION DES REPRESENTANTS
DE PARTIS POLITIQUES / CANDIDATS AUX ELECTIONS
PRESIDENTIELLES DE MARS 2001**

(CENTRE INTERNATIONAL DE CONFERENCE DE COTONOU DU 30 AU 31 JANVIER 2001)

Rapport Final

© Février 2001

SOMMAIRE

- INTRODUCTION.....	03
- CEREMONIE D'OUVERTURE	03
- PROGRAMME DU SEMINAIRE.....	04
- DEROULEMENT ET CONTENU DU SEMINAIRE	05
- TRAVAUX DE GROUPES.....	06
- SYNTHESE DES TRAVAUX.....	06
- CEREMONIE DE CLOTURE.....	07
- Annexe	09
- Liste des participants.....	10
- Programme du séminaire	12
- Rapports des groupes de travail	14
- Coupures de presse	19

INTRODUCTION

Du 30 au 31 janvier 2001 s'est tenu au Centre International de Conférences de Cotonou, le Séminaire national de formation des représentants de partis politiques /candidats aux élections présidentielles de mars 2001.

Financé par l'USAID, ce séminaire qui est la première grande activité du National Democratic Institute (NDI) dans le cadre de son appui technique aux élections présidentielles de mars 2001 en République du Bénin a réuni plus d'une trentaine de responsables de partis et représentants de candidats émanant de toutes les tendances politiques.

Cette rencontre qui avait pour principal objectif de faire comprendre à ces responsables ou représentants de partis politiques / candidats aux élections présidentielles de mars 2001 la nécessité de veiller à leurs droits électoraux par une parfaite connaissance des dispositions légales en matière électorale et par la présence effective de leurs délégués durant le processus électoral, notamment dans les bureaux de vote.

CEREMONIE D'OUVERTURE

Le séminaire s'est ouvert par l'allocation de M. Parfait MOUKOKO qui a brièvement présenté le NDI qu'il représente au Bénin notamment les six domaines dans lesquels s'inscrivent ses programmes développés dans le monde.

M.MOUKOKO a ensuite présenté le programme actuel du NDI au Bénin ainsi que ses principaux objectifs.

A cet effet, M. MOUKOKO a indiqué que ce programme consiste à apporter un appui technique aux partis politiques et /ou candidats aux élections présidentielles de mars 2001. Cet appui s'articule sous forme d'ateliers de formation en cascade des formateurs des représentants des candidats /partis politiques pendant les étapes du processus électoral. Ces formateurs ainsi formés auront la responsabilité de restituer les éléments de formation aux militants à la base identifiés et désignés par les candidats pour servir comme représentants dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Pour ce faire, après ce séminaire national, le NDI prévoit trois (03) autres ateliers de formation des formateurs de zones (de quatre départements groupés).

M. MOUKOKO a poursuivi son propos en assurant les responsables et représentants de partis et /ou candidats de la disponibilité du NDI à leur apporter l'assistance technique nécessaire pour renforcer leur capacités opérationnelles en terme de présence dans le processus électoral pour garantir la transparence du scrutin.

A cet effet M. MOUKOKO a informé les participants que le NDI pourra participer aux ateliers de restitution à la base dès que les candidats feront connaître leur calendrier respectifs de formation. Il a enfin terminé son allocution en remerciant tous les participants dont le niveau de responsabilité dans leurs partis, coalitions ou mouvements respectifs et la présence à ce séminaire est à la hauteur de l'intérêt manifesté à l'égard de l'objet même du programme du NDI au Bénin.

PROGRAMME DU SEMINAIRE

A la suite de la cérémonie d'ouverture, le programme du séminaire a été présenté et adopté avec quelques aménagements.

Monsieur Joël ATAYI-GUEDEGBE a été le facilitateur , Monsieur Alain Vauck AYADOKOUN, le rapporteur et Madame Elise FONTECLOUNON la secrétaire du séminaire.

DEROULEMENT ET CONTENU DU SEMINAIRE

A la suite de la présentation des objectifs du séminaire par Parfait MOUKOKO et la présentation des participants, le facilitateur a invité conformément au programme de la journée le Professeur Moïse BOSSOU, Constitutionnaliste et ancien membre de la CENA à développer sa communication intitulé "***Le code électoral : dispositions et procédures relatives aux élections présidentielles***"

Dans son exposé M. Moïse BOSSOU a d'abord insisté sur l'importance des élections dans le processus démocratique. Pour le Pr. BOSSOU, le premier geste pour la promotion de la démocratie dans un pays est la connaissance des textes législatifs qui régissent le pays et que tout citoyen sans exception doit respecter. Il a rappelé un certain nombre de points saillants du code électoral , notamment les conditions d'inscription sur les listes électorales, le droit reconnu à tous les candidats ou partis en compétition de d'observer et surveiller, à travers leurs représentants, le déroulement de toutes les étapes du processus électoral dans le but de garantir la transparence et la crédibilité du scrutin. Il a en outre terminé son propos en attirant

l'attention des participants sur le fait que la fraude la plus difficile à déceler le jour du scrutin est celle qui s'opère au moment des inscriptions sur la liste électorale. Pour ce faire, il a demandé aux représentants des candidats d'être très vigilants et d'exercer les droits qui leur sont reconnus par le code électoral.

Le Pr. Bossou a conclu en affirmant que "la victoire est au bout de l'effort de chaque parti".

Le deuxième intervenant a été M. Parfait MOUKOKO, qui dans son exposé intitulé "**Rôle et missions du représentant de candidat ou parti politique dans le processus électoral au Bénin**" a indiqué que la vigilance et le dynamisme des partis politiques contribuent de manière substantielle à garantir une élection libre et transparente. Il s'agit fondamentalement de décourager la fraude.

A cet effet, M.MOUKOKO a rappelé que le code électoral béninois permet aux partis politiques et candidats à travers leurs représentants de veiller à la régularité de toutes les opérations électorales, de l'inscription sur les listes électorales au vote ainsi qu'au dépouillement de ces votes et au décompte des voix.

Il est de ce fait reconnu aux représentants des partis politiques ou candidats de faire constater toute irrégularité auprès des agents électoraux, d'exiger leur mention dans le procès verbal.

Ce qui peut constituer des motifs pour l'introduction devant la Cour Constitutionnelle d'une requête en radiation ou en inscription pour le cas de l'inscription, ou une requête en annulation de résultat pour le cas du scrutin.

En raison de ce droit de recours, M.MOUKOKO a insisté sur le fait qu'aucune irrégularité quelle que soit sa gravité ne peut justifier de la part d'un représentant d'exiger l'interruption des opérations d'inscription ou de vote, encore moins de perturber leur déroulement normal, sous peine d'expulsion par les agents de sécurité et son remplacement par son suppléant.

Il a terminé son propos en demandant aux responsables de partis politiques et leurs représentants participants à ce séminaire national d'identifier des militants ayant les capacités de jouer efficacement le rôle de délégué dans les bureaux d'inscription et de vote.

Le troisième intervenant a été M. Alain Vauck AYADOKOUN qui avait la charge de faire une présentation commentée du Projet (draft) de **Guide du représentant de parti politique ou de candidat dans le bureau de vote.**

Dans une introduction liminaire, le Conférencier a d'abord rappelé que la démarche du NDI repose sur la consultation, la concertation dans une approche participative. C'est pour cela que le présent projet de GUIDE élaboré par le NDI ne saurait être finalisé sans intégrer les contributions et observations des leaders des partis politiques et représentants de candidats indépendants dont les délégués en seront les principaux utilisateurs.

Dans son schéma de présentation, Monsieur AYADOKOUN a fait connaître la structure du Guide. Ce dernier subdivisé en neuf (09) parties comporte les chapitres tels que :

- ☛ Que doit faire un représentant de candidat ou de parti politique
 - ☛ Avant le jour du scrutin
 - ☛ Le jour du scrutin
 - ☛ Le déroulement de l'opération de vote
 - ☛ Pendant et après le dépouillement
 - ☛ Le Procès Verbal, la feuille de dépouillement
 - ☛ Le Procès Verbal de déroulement du scrutin et la feuille de dépouillement
 - ☛ Le Rapport
 - ☛ Le Superviseur

Il est à noter que l'exposé du Guide a été appuyé par des illustrations sur les différentes tâches du représentants de parti politique ou de candidat le jour du scrutin.

A l'issue de chacune de ces communications les participants ont posé des questions d'éclaircissement notamment sur la différence entre le délégué de candidat et l'observateur non partisan, la courtoisie entre les délégués et les agents électoraux. En plus les participants ont fait des contributions sur les sujets évoqués.

Il s'agit notamment de la reconnaissance par tous les participants de la nécessité d'exercer à bon escient les droits importants accordés aux partis politiques et /ou candidats par le code électoral en vue garantir la transparence durant tout le processus électoral.

Tous ces développements ont permis aux organisateurs de retenir pendant deux jours l'attention des délégués.

TRAVAUX DE GROUPE

Après ces exposés suivis de débats très enrichissants, les participants se sont répartis en deux (02) groupes de travail:

Groupe 1. : Recommandations sur le Guide

Groupe 2. : Propositions particulières sur le contenu des ateliers de formation des formateurs des représentants de candidats par zone.

Les résultats des travaux de groupe sont en annexe.

SYNTHESE DES TRAVAUX

De l'avis général, tous les thèmes développés se recoupent en plusieurs points riches d'enseignements.

En effet pendant deux jours, les participants toute tendances politiques confondues se sont rapidement mis en symbiose pour créer une atmosphère de cordialité et de solidarité. Ce qui nous a permis de faire état des grands problèmes qui minent les élections présidentielles . Ces problèmes ont pour noms : la méconnaissances des textes et lois en vigueur, le manque de civisme, l'ignorance des droits et devoirs garantis par la constitution, le vote ethnique, l'abus de pouvoir, etc.

Ainsi le constat général issu de ces réflexions fait apparaître que les partis politiques et les candidats sont les principaux responsables pour la connaissance de la procédure électorale et pour une élection juste, pacifique, transparente et qui met le citoyen en confiance.

De l'audition des communications et des discussions en Atelier, les délégués ont retenu les enseignements que voici :

- Que l'information, l'éducation et la communication demeure un outil indispensable dans le succès des élections ;
- Que le Guide du représentant de candidats élaboré par le NDI est un outil indispensable de soutien aux élections ;
- Que les candidats et partis doivent vulgariser le code électoral pour permettre à leurs militants d'être plus aguerris pour la défense de leurs droits et le respect de ceux de leurs adversaires.

Par ailleurs les participants ont amendé le Projet de Guide et ont fait des recommandations que l'équipe du NDI aura la responsabilité de mettre en œuvre à l'occasion des ateliers de formation départementaux.

CEREMONIE DE CLOTURE

Deux interventions ont marqué la cérémonie de clôture :

La présentation du rapport synthèse par Joël ATAYI GUEDEGBE, facilitateur du séminaire qui a retracé les moments forts des travaux.

L'allocution de clôture de Monsieur Parfait MOUKOKO, représentant du NDI au Bénin. Ce dernier, a adressé aux participants ses vifs et sincères remerciements pour leur disponibilité, leur assiduité et la qualité du travail abattu en deux jours.

Il a pris l'engagement que chaque participant recevra dans les tous prochains jours une copie du code électoral, une attestation de participation et le rapport final du séminaire. Pour ce qui concerne le guide le NDI consulter également la CENA pour des contributions éventuelles avant de procéder à son impression et publication.

Pour finir Monsieur MOUKOKO a invité les participants à rendre compte fidèlement à leurs partis respectifs ainsi qu'aux candidats et de contribuer à répercuter la formation reçue auprès de leurs bases.

Il a terminé son propos en demandant participants dont les candidats n'ont pas encore transmis au Bureau du NDI à Cotonou, la liste des représentants au niveau des départements de le faire sans délai à raison de un délégué par candidat et par département pour les formations des formateurs par zone.

ANNEXES

LISTE DES PARTICIPANTS

-----*-----

N°	NOM DU CANDIDAT	NOM DU REPRESENTANT	ADRESSE (TEL OU AUTRE)	OBSERVATION
01	AGBO Lionel	<ul style="list-style-type: none"> • Macaire SODABI SOVY • Aimé Crépin AGBO 	91 17 38 32 29 69	
02	ALAO Sadikou	<ul style="list-style-type: none"> • Alphonse ANIAMBOSSOU • Arsène ADJOVI AHOYO 	94 68 52 30 62 02	
03	AMOUSSOU Bruno	<ul style="list-style-type: none"> • Parfait GBOKEDE • Jérémie AMOUZOUN 	91 70 94 92 05 54	
04	BELLO Inoussa	<ul style="list-style-type: none"> • Jeanne KOUTON • Malick BELLO 	33 06 48 33 06 48	
05	DANKORO Soulé	<ul style="list-style-type: none"> • Méré BIO-YO • Assouma BIRISSO 	30 04 50 (Abou) idem	
06	GBEDO Marie Elise			30 77 90
07	HOUNGBEDJI Gatien	<ul style="list-style-type: none"> • Paulin GBODOGBE • Rémi HANKPE 	31 18 65 96 87 26	
08	HOUNGBEDJI Adrien	<ul style="list-style-type: none"> • Timothée ZANNOU • Etienne BONI • Jean-Claude GNAHO 	22 41 79 22 68 32 33 13 87	

09	KEREKOU Mathieu	<ul style="list-style-type: none"> • Auguste ALI-YERIMA • Léon BIO-BIGOU • Raymond FAFOUMI 	31 17 74 36 02 05 / 90 14 57 33 35 86	
10	KOUYAMI François	<ul style="list-style-type: none"> • Emile Jules ABALOT • Maurice ANAGONOU 	98 25 72 91 72 92	
11	LAFIA Saka	<ul style="list-style-type: none"> • 		
12	OLOFINDJI Vizir	<ul style="list-style-type: none"> • Eugène KROUMANION • Ignace TCHAKOUE 	31 45 34 31 45 34	
13	SOGLO Nicéphore	<ul style="list-style-type: none"> • Eustache AINA • Théophile AHOVEY • Frédéric d'ALMEIDA 	30 28 42 32 06 49 30 34 94	

Programme du séminaire

PRESIDENTIELLES DE MARS 2001

SEMINAIRE NATIONAL DE FORMATION DES REPRESENTANTS DES PARTIS POLITIQUES/ CANDIDATS

Lieu : Centre International de Conférence de Cotonou

Dates : 30 au 31 janvier 2001

Nombre de participants : 40 personnes

PROGRAMME

1^{ère} Journée : 30 janvier 2001

8h00-9h00 : Arrivée, installations des participants

9h00-9h15 : Cérémonie d'ouverture

9h15-9h45 : - Présentation du NDI et de son programme au Bénin
- Présentation des participants

9h45-10h00 : Présentations des objectifs du séminaire

10h00-10h30 : **Session Plénière N°1**

. Le code électoral : dispositions et procédures relatives aux élections présidentielles.

Animateur : Pr Moïse Bossou

10h30-10h45 : pause café

10h45-11h30 : **Session Plénière N°2**

• Rôles et missions du représentant de candidat dans le processus électoral

Animateur : M. Parfait MOUKOKO

11h30-12h30: Présentation du Guide du représentant de candidat dans le bureau de vote

Animateur : M. Alain Vauck AYADOKOUN

12h30 -14h15 : Déjeuner

14h15-16h45 : **Session Plénière N°3**

□ Débats sur le contenu du Guide

Facilitateur : Joël ATAYI

16h45-17h00 : Pause café

17h00-18h00 : **Session Plénière N°4**

☞ Répartition en groupe de travail

- Groupe 1 : recommandations sur le guide
- Groupe 2 : propositions particulières sur le contenu des ateliers de formation des formateurs des représentants de candidats par zone.

☞ Début des travaux de groupe

2^{ème} Journée : 31 janvier 2001

9h00-9h30 : **Session Plénière N°5**

Synthèse de la première journée

9h30-10h30 : Poursuite des travaux en groupe

10h30-10h45 : Pause café

10h45-12h30 : **Session Plénière N°6**

- Présentation des Rapports de groupes suivie de débats

12h30-14h00 : Déjeuner

14h00-15h00 : **Session Plénière N°7**

- Présentation du rapport général du séminaire
- Evaluation de la formation

16h00 : **Cérémonie de clôture**

Cocktail et Fin de l'Atelier

Départ des participants

Nombre des participants

- 02 personnes par candidats = 30 personnes
- 02 personnes de l'USAID
- 01 personne de IFES
- 02 personnes de la CENA
- 01 personne de la Commission des débats présidentiels
- 04 personnes pour le NDI

RAPPORT DU GROUPE I

Ont pris part :

1. Emile- Jules ABALOT
2. Auguste Ali - YERIMA
3. Léon BIO - BIGOU
4. Paulin GBODOGBE
5. Assouma BIRISSO
6. Eustache AINA
7. Parfait GBOKEDE
8. Macaire SOVY
9. Malik BELLO
10. Etienne BONI
11. Arsène ADJOVI - AHOYO
12. Alain Vauck AYADOKOUN
13. Linda TRUDEL

Président : Eugène KOUMAGNON

Rapporteur : Jeanne KOUTON

Recommandations sur les points suivants.

- 1- Différence entre la C.E.D et la C.E L. en matière de délivrance des récépissés.

Recommandation : Ref : Page 3 sur 9 A-1

S'assurer que vous disposez de votre récépissé de délégué de candidat, signé par la C.E.D.

Délivré par elle ou par la C.E.L. (*sous réserve de l'approbation de la C.E.N.A.*)

2- Qui délivre le mandat au délégué ?

Ref : Page 4 sur 9, A - 3

. Récépissé de délégué du candidat.

Lampe torche.

14. Le parti ou le candidat veille à ce que leur représentant ait l'une des pièces d'identité Sus- citées en cours de validité.

3- Concernant le vote du délégué de parti ou du candidat dans le bureau de vote où il s'est inscrit.

Recommandation : Art. 58 A-3, 4

Il serait souhaitable que le représentant du candidat soit inscrit sur la liste électorale de son bureau de vote ou à défaut qu'il prenne la précaution de voter par dérogation.

4- Cas du superviseur qui n'est prévu par le code électoral.

Recommandation

Préciser qu'il n'est pas prévu dans le code électoral mais pour des raisons pratiques et d'efficacité, il est souhaitable que chaque parti ou candidat désigne ses propres agents de liaison, que l'on peut désigner comme le « délégué- superviseur .»

.5- Obligation de courtoisie du délégué du parti ou du candidat.

Recommandation :

L'ambiance dans les bureaux de vote doit être empreinte de courtoisie. Délégués des Candidats doivent veiller à ce que l'accomplissement de leur mission se fasse dans le strict respect des autres membres du bureau et dans le strict respect de la légalité.

6- Désignation des Scrutateurs

Ref : Draft

7- Illustration du délégué qui ne devra pas se substituer au président du Bureau de vote.

Recommandations :

La C.E.D. et la C.E.L. devront désigner des présidents de bureau de vote dont l'autorité, le charisme et la moralité sont incontestables.

Rapport du travail de l'atelier n°2

L'atelier n°2 a pour tâche de faire des propositions particulières sur le contenu des ateliers de formation des formateurs des représentants de candidats par zone.

Le travail s'articule en deux points.

Le premier consiste à définir les aptitudes que doit avoir le délégué du parti politique dans un bureau de vote.

Le second point porte sur les moyens matériels à mettre à la disposition du délégué pour qu'il soit performant.

Du premier point, on retient :

- Les manières par lesquelles le délégué est un observateur attentif. (Confère Point B du guide des représentants de candidats ou de parti politique dans le bureau de vote). Page 4
- Le délégué doit faire montre d'un niveau élevé de civisme.
- Le délégué du parti se réfère à la loi électorale qui est son dernier recours dans le bureau de vote.
- Le délégué doit avoir les qualités morales ci-après :
 - la bonne moralité
 - la patience
 - la courtoisie

- la ponctualité
- l'ouverture d'esprit.
- Le délégué doit savoir lire et écrire le français.
- Il est souhaitable que le délégué ait connaissance du code électoral.
- Le délégué doit veiller au retrait d'un exemplaire de la feuille de dépouillement.
- Le délégué doit connaître à l'avance son bureau de vote.
- Le délégué doit avoir tout au moins connaissance du milieu social : Compétence linguistique.
- Le délégué doit savoir qu'il peut en toute liberté voter dans le bureau de vote où il se trouve.

Le second point a trait aux moyens matériels dont il doit disposer pour bien accomplir sa mission.

- Disposer d'un moyen de communication rapide et sûr (un téléphone portable ,si possible) ou disposer d'un réseau de liaison entre son état major et lui.
- Le délégué doit éviter d'avoir pendant l'exercice de sa fonction sur lui un bol contenant un met ou une bouteille ou tout autre objet pouvant servir lors d'une violence.
- Les travaux au niveau de notre atelier ont débuté à 14h 45mn et se sont déroulés dans une ambiance de bonne camaraderie pour prendre fin à 17h 30

Ont signé :

Le rapporteur

BIO-YO Méré

Le Président

GNAHO Jean- Claude

C.I.C de Cotonou Ce 30 / 01 / 2001

Séminaire National de formation des représentants des partis politiques / Candidats.

Liste de présence à l'atelier N°2.

1. BIO-YO Méré (Représentant Soulé DANKORO)
 2. TCHIAKPE Ignace (DNC- AKANDE OLOFINDJI)
 3. AGBO Crépin Aimé (Représentant Lionel AGBO)
 4. GNAHO Jean-Claude (Représentant Adrien HOUNGBEDJI)
 5. HANKPE Rémi (Représentant Gatien HOUNGBEDJI)
 6. FAFOUMI Raymond (Représentant Mathieu KEREKOU)
 7. ANAGONOU Maurice (Représentant Général F. KOUYAMI)
 8. AHOVEY Théophile (Représentant Nicéphore SOGLO)
 9. AMOUZOUN Jérémie (Représentant Bruno AMOUSSOU)
 10. Parfait MOUKOKO NDI
 11. Francis OKE IFES
 12. Linda TRUDEL USAID
 13. Ruben JONHSON USAID
- 

COUPURES DE PRESSE

